



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Territoires éducatifs ruraux

Question au Gouvernement n° 4017

Texte de la question

TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Maquet.

M. Emmanuel Maquet. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports : « L'éducation prioritaire est une politique essentielle qui doit être maintenue et renforcée. » Tels étaient vos propos lorsque, le 5 novembre 2019, vous receviez le rapport Mathiot-Azéma traitant de l'avenir des zones d'éducation prioritaire. Comme vous, je pense que cette politique est essentielle, car elle a fait progresser les élèves des établissements défavorisés en leur allouant des moyens supplémentaires. Ce rapport recommande de prévoir un dispositif spécifique défini nationalement au bénéfice des écoles, des petites villes et des bourgs en difficulté sociale et scolaire. Vous aviez alors annoncé des premières mesures en ce sens dès la rentrée 2020 et une réforme pour 2021 à travers le programme Territoires éducatifs ruraux. Qu'en est-il actuellement ?

Deux ans après la remise de ce rapport, l'éducation nationale est face à un véritable tournant. L'écart ne fait que se creuser depuis la crise sanitaire, en raison des classes fermées, du décrochage scolaire, des inégalités entre les zones urbaines et rurales et du fossé qui se creuse entre les établissements publics et les établissements privés. Malgré votre politique d'expérimentation, tout reste à faire : 23 % des jeunes ruraux ne poursuivent pas d'études supérieures contre 15 % au niveau national.

Vos fameuses « cordées de la réussite » peinent à gravir la montagne du succès. Chez moi, dans les Hauts-de-France, les chiffres sont révélateurs : si les résultats de l'académie d'Amiens se sont améliorés depuis dix ans, ils restent malgré tout en deçà de la moyenne nationale. L'équité nécessite d'affecter des moyens supplémentaires à ces territoires en souffrance. Si le dispositif REP, le réseau d'éducation prioritaire, était encore ouvert, de nombreux élèves bénéficieraient d'un enseignement plus efficace et de classes dédoublées du primaire au collège.

Les territoires ruraux de la Somme et du Limeux ont besoin de réponses à ces constats. Ma question est simple et urgente : fort de ces premiers résultats, quand et comment allez-vous généraliser le programme d'expérimentation Territoires éducatifs ruraux ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Votre question est évidemment très importante et je pense que tous les bancs de cette assemblée peuvent partager votre diagnostic : nous devons faire bien entendu quelque chose pour l'école rurale. Cela participe de la politique d'égalité des chances.

Je vous remercie d'avoir évoqué l'expérimentation Territoires éducatifs ruraux, pilotée par la secrétaire chargée de l'éducation prioritaire, Mme Nathalie Elimas, parce qu'elle est déjà entrée en action. Oui, il y a donc une suite au rapport Mathiot-Azéma auquel vous avez fait référence. Au moment où je vous parle, il existe vingt-trois territoires éducatifs ruraux, notamment dans l'académie d'Amiens où vous êtes député. Oui, les territoires éducatifs ruraux ont commencé.

L'approche quantitative et l'approche qualitative sont complémentaires. Sur le plan quantitatif, c'est ce gouvernement qui en aura fait le plus en matière de création de postes dans le premier degré. Alors que le nombre d'élèves en France a baissé de 200 000 depuis 2017 à l'école primaire, nous avons créé plus de 7 500 postes depuis cette date. Dans votre territoire de la Somme, nous créons à la rentrée prochaine dix postes supplémentaires alors qu'il y aura 1 000 élèves en moins. Il y a plus d'ouvertures que de fermetures de classes dans votre département, alors qu'il y a beaucoup moins d'élèves. Oui, votre préoccupation est très juste, et la réponse est à la hauteur.

Mais, bien entendu, il y a beaucoup à faire. C'est pourquoi il faut prendre en considération l'angle qualitatif, ce qui est fait à travers les territoires éducatifs ruraux, c'est-à-dire la mise en œuvre de dispositifs qui, parfois, ont fait leurs preuves en milieu urbain, mais qui doivent être adaptés au milieu rural : par exemple l'aide aux devoirs, en tenant compte des problèmes de transport. Je pense au dispositif e-devoirs faits, aux projets culturels et sportifs ou à l'aide aux collectivités locales pour des plans Mercredi riches – tous ces projets sont présents dans les territoires éducatifs ruraux. Nous devons aller de l'avant, ce qui va de pair avec une stratégie d'attractivité des écoles rurales, au service du rebond démographique de la ruralité que les circonstances actuelles favoriseront peut-être.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Maquet](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4017

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 mai 2021](#)